AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA CLASSE D'ACCUEIL - groupes 901-902

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

1- COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE EN COURS

	Pondération de l'étape	Date de transmission	Modalités
1 ^{re} communication	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement	Au plus tard le 15 octobre	 Communication accessible sur le portail parents de Mozaïk
1 ^{er} bulletin	20%	20 novembre 2025	 Rencontre de parents le 20 ou 21 novembre Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
2º bulletin	20%	26 février 2026	 Rencontre de parents le 26 ou 27 février 2026 Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
3∘ bulletin	60%	Au plus tard le 1er juillet 2026	Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk

2- RÉPARTITION DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS

	Première communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
		20 novembre	26 février	1 ^{er} juillet
Intégration linguistique, scolaire et sociale (65% du temps dédié à l'enseignement)				
Communiquer oralement en français dans des situations variées	Sommaire des			
Lire des textes variés en français	apprentissages faits et du		\boxtimes	\boxtimes
Écrire des textes variés en français	comportement			\boxtimes
Mathématique (20% du temps dédié à l'enseignement)				
Résoudre une situation-problème				\boxtimes
Utiliser un raisonnement mathématique		\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes
Autres (15% du temps dédié à l'enseignement)				
Musique			\boxtimes	\boxtimes
Éducation physique			\boxtimes	\boxtimes



Logo et adresse de l'école	Renseignements relatifs à la n l'évaluation		nature, la période et la répartition de Année scolaire 2025-2026			
rts plastiques				\boxtimes	\boxtimes	

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail			\boxtimes
Travailler en équipe	\boxtimes		

3- NATURE DES ÉVALUATIONS

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Dans la classe d'accueil, l'information communiquée au bulletin est habituellement sous forme de cote. Sous toutes réserves, l'enseignant peut déterminer qu'il communique ou non de l'information au bulletin selon les traces pertinentes et suffisantes qu'il recueille.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.

